



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 75958

#### Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard \* souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur ses déclarations se voulant rassurantes concernant le monde associatif mais en contradiction avec les actes du Gouvernement qui consistent à diminuer les moyens financiers attribués aux associations les projetant dans un avenir incertain. Au vu des résultats concernant tout particulièrement la ligue de l'enseignement, mais également l'ensemble des réseaux historiques de jeunesse et d'éducation populaire, ses propos sont en totale inadéquation avec la réalité puisque sa subvention a été réduite de 75 %. Cela n'empêche d'ailleurs pas plusieurs ministres, alors que des licenciements sont prévisibles, de solliciter ces réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire pour développer l'emploi dans le cadre des mesures du plan Borloo. L'éducation nationale, dans des proportions moindres mais pour des montants importants, a réduit sa subvention de 7 %. Cette baisse aura des conséquences directes sur l'activité départementale des réseaux de jeunesse et d'éducation populaire. Les associations locales sont très préoccupées du sort qui sera réservé au fonds qui permet de former les bénévoles de ces associations (CDVA). En effet, les subventions destinées à la formation des bénévoles devraient être réduites de l'ordre de 50 %. Il en serait de même pour les postes FONJEP. Aussi, elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de rétablir le financement des associations de jeunesse et d'éducation populaire dont les vertus ne sont plus à démontrer.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu faire part au ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de l'inquiétude de responsables associatifs de son département, quant au montant des crédits alloués pour l'année 2005 aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, et en particulier à la ligue de l'enseignement. Dans de précédentes réponses, le ministre avait apporté aux associations des éléments susceptibles d'apaiser leurs craintes. Il souhaite aujourd'hui compléter son propos par les informations suivantes : un montant de 7,5 milliards d'euros de crédits précédemment mis en réserve a été rendu disponible. Les associations se sont vues notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), durant l'été, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le cœur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. À ce propos, il convient de préciser que, sur la période 2004-2005, le MJSVA a versé près de 17 millions d'euros à plus de 200 associations de jeunesse et d'éducation populaire, et financé plus de 3 300 postes FONJEP pour un montant de 48 millions d'euros, soit un total de 65 millions d'euros sur deux ans. Les 70 associations membres du CNAJEP, qui représentent 15 % de l'ensemble des associations, agréées de jeunesse et d'éducation populaire ont pour leur part reçu 75 % de ces subventions budgétaires et 64 % de ces postes FONJEP. Les aides à la formation des bénévoles, aux études et à l'expérimentation, allouées dans le cadre du conseil de développement de la vie associative (CDVA) ont représenté sur la même période (2004-2005) 10 millions d'euros. Le soutien du ministère aux politiques éducatives territoriales s'est traduit, cette année encore, dans le cadre des contrats éducatifs locaux, par une aide publique de l'État de l'ordre de 30 millions d'euros, aide qui est allée directement, en grande partie, aux associations d'éducation

populaire. Enfin, le 8 novembre dernier, le Premier ministre a annoncé, lors de la déclaration du Gouvernement sur la situation créée par les violences urbaines, un renforcement des crédits destinés aux associations à hauteur de 100 millions d'euros. Une part significative de ce montant viendra abonder les moyens attribués aux associations de jeunesse et d'éducation populaire actives dans les quartiers sensibles, notamment pour renforcer l'offre d'activités, développer la formation des bénévoles et favoriser la professionnalisation des animateurs. En ce qui concerne la subvention à la Ligue de l'enseignement, il convient de rappeler que cette aide représente moins de 1 % du budget de la Ligue, qui s'élève à près de 80 millions d'euros, dont 15 millions d'aides de l'État. La Ligue bénéficie actuellement de 339 postes FONJEP pour un montant de 2,5 millions d'euros. Par ailleurs, concernant l'aide à la formation des bénévoles décidée par le CDVA, la Ligue s'est vue dotée cette année de 191 000 euros, soit 7 % de l'enveloppe globale attribuée à l'ensemble des associations.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Geneviève Gaillard](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75958

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 2005, page 9661

**Réponse publiée le :** 13 décembre 2005, page 11606